

Procès verbal

Le vendredi 27 septembre 2024 à 20H30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 23 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Charles LABOURE.

Secrétaire de la séance : Loïc BERTIQUET

Présents : Charles LABOURE, Isabelle COUAVOUX, Jean-Luc SOLLALLIER, Mathieu BONNEFOY, Colette CHENEVIER, Loïc BERTIQUET, Alain FRAGNE, Florent TIXIER, Marie-Pierre EXTRAT, Patrice SANUDO, Séverine PRAS (arrivée à 21h20)

Représentés : Doris RAZAFIMAHEFA représentée par Jean-Luc SOLLALLIER, Arnaud BLETTERY représenté par Séverine PRAS, Christine PION représentée par Florent TIXIER

Ordre du jour :

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL** DU 26.07.2024 : PV approuvé à l'unanimité après corrections de 2 fautes de frappes/orthographe dans le paragraphe sur la cantine

- **VENTE DOMAINE PUBLIC LE BOUCHET :** Charles Labouré rappelle la délibération du 29 septembre 2023 "Désaffectation, déclassement du domaine public chemin rural Le Bouchet".

La délibération constatait la désaffectation d'une parcelle du domaine public située devant la maison et les propriétés de la famille de M. et Mme Bardot.

Cette délibération prévoyait également la vente de cette parcelle après enquête publique et intervention d'un géomètre aux frais des demandeurs pour numéroté cette nouvelle parcelle. Ces 2 étapes sont aujourd'hui achevées. Il convient donc de délibérer pour le déclassement et la vente de cette nouvelle parcelle numérotée B 802 d'une superficie de 7a 46ca (soit 746m²). Accord du conseil municipal à l'unanimité pour vente de cette parcelle à la famille Bardot au prix de 0.25€/m² (prix pratiqué lors des dernières ventes).

- **VENTE DOMAINE PRIVE LES ESSARTS :** M. et Mme Mercier, propriétaires de la maison sise sur la parcelle C422 située à l'adresse 7 LD Les Essarts Bas souhaitent acheter une portion du domaine public située entre les 2 angles de leur maison et constituant "leur cour" (parcelle située entre leur maison et le trait rouge dans le schéma ci-dessous).



Il convient dans un 1er temps de déterminer si ce chemin est un chemin rural (propriété privée de la commune) ou bien une voie communale (bien public de la commune).

Si cette parcelle est la propriété privée de la commune il est possible de la vendre directement aux demandeurs après document d'arpentage d'un géomètre pour la faire numérotée et sur délibération du conseil municipal. S'il s'agit d'un bien public de la commune, cette parcelle n'ayant aucune incidence sur les possibilités de circulation et vu la configuration des lieux, cette parcelle ne peut être utilisée concrètement que par les propriétaires de la maison. Il n'y a donc pas lieu d'avoir recours à une enquête publique.

Il convient donc dans un 1er temps de réaliser un document d'arpentage par un géomètre expert pour numérotée cette parcelle puis de constater la désaffectation de cette parcelle. Ensuite le conseil municipal pourra procéder au déclassement de la parcelle et à sa vente.

Une réponse en ce sens sera envoyée aux demandeurs.

- **ANTENNE MOBILE CREZOILES** : Orange a démarché la commune pour implanter une nouvelle antenne mobile sur le secteur de Crezoilles pour le déploiement de la 5G. Il est impossible de s'opposer au déploiement. Dans un 1^{er} temps, Orange démarque la commune pour installer une antenne sur un terrain communal, si la commune n'a pas de terrains adéquates ou qu'elle ne souhaite pas y faire installer une antenne alors Orange ira démarcher les propriétaires privés du secteur concerné.

Arrivée de Séverine Pras à 21h20

Sur le secteur de Crezoilles, la commune possède 3 terrains depuis l'an dernier suite à la donation de la famille Brunelin. Accords de principe ou non : Florent TIXIER, Jean Luc SOLLALLIER se prononcent contre.

Loïc BERTIQUET demande s'il n'est pas possible d'avoir plus d'éléments pour décider : lieux de raccordement, étude environnementale et conditions financières ? Le conseil municipal suit cette proposition et ajourne sa décision. Charles prendra contact avec Orange pour obtenir ces éléments.

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGET** : Suite à des erreurs d'imputation en 2023 deux écritures comptables doivent être faites et pour cela deux décisions modificatives doivent être prises. Il y a également une 3ème DM à prendre : des crédits avaient été prévus sur la ligne "rémunération contractuels" pour financer le remplacement de Julie. Cependant Jenny Travard ne sera pas en CDD mais en prestation de services, il faut donc virer des crédits sur cette ligne budgétaire.

1/ - 3 000€ au 64111 et + 3 000€ au 6218

2/ -50 400€ au 204114 et +50 400€ au 2151

3/ -7 000€ au 1313 et + 7 000€ au 1323

Accord à l'unanimité pour ces 3 décisions modificatives.

- **DOCUMENT UNIQUE** : Le centre de gestion de la Loire a mis en ligne un questionnaire prévention établi par la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) à destination des collectivités et des établissements publics.

Ce questionnaire doit permettre à la F3SCT d'accompagner les collectivités dans leur démarche de prévention en évaluant les actions réalisées à ce jour, et en identifiant leurs attentes sur cette thématique. Il est notamment question du document unique. L'assemblée délibérante doit être informée de ce questionnaire. Charles Labouré explique qu'il n'existe actuellement pas de document unique sur la commune car c'est un travail exigeant et chronophage, qui nécessite une mise à jour constante. Julie va suivre un atelier du CDG sur ce sujet la semaine prochaine, l'idée étant de le rédiger en 2025.

- **DENEIGEMENT** : Alexandre Beche souhaite arrêter le déneigement, fin de la convention fin novembre 2024. Dépôt d'un courrier officiel en mairie. Il faut trouver quelqu'un pour le remplacer, soit quelqu'un déjà équipé et il le fait avec son propre équipement, soit l'ancienne lame soit la nouvelle lame achetée il y a 7 ans qui se met sur un relevage avant. Après réflexion du conseil municipal et tour d'horizon des agriculteurs/entrepreneurs de la commune et des alentours pouvant être intéressés, Charles propose de demander à Franck Mosnier. Une discussion est également engagée sur les tarifs. Actuellement Philippe Goutorbe est rémunéré 57€/h (60€/h/Alexandre Beche). Il faudra que le tarif horaire soit identique pour les 2 déneigeurs.

- QUESTIONS DIVERSES :

Charles Labouré :

- **départ des médecins de St Just en Chevalet** : confirmation du départ des médecins Lacour et Viallard fin juin 2025, début septembre 2025 à Renaison.

- **ralentisseur rue des Moulins** : solution envisagée impossible, proposition des services du département : coussins berlinois devant la maison de la famille Grandju ou devant chez Jean-Paul Marquez ou un dos d'âne

- **Subventions départementales non versées** : Le conseil départemental est dans une situation financière très délicate et ne peut honorer le versement des subventions en 2024. Il faudra attendre fin 2025 pour le versement. Ce sont 34 432€ de recettes d'investissement en moins pour 2024. Les dépenses d'investissement sont donc suspendues jusqu'au vote du prochain budget (achat matériel de cantine, ralentisseur bourg des Moulins, achat "dent" mini-pelle...) sans quoi la commune devra avoir recours à un crédit relais.

Séverine Pras :

- **Rentrée scolaire 2024/2025**: Nouvel inspecteur d'académie Thomas Girard. 46 élèves inscrits, 25 enfants inscrits en garderie, fréquentation de la garderie en baisse (19 enfants max) depuis qu'elle est payante, cantine 40 enfants inscrits, environ 37/38 enfants/jour. Enseignants : Pauline Souchon à 80% et Florian Bourrat en complément chez les petits; Marie-Laure Rochet à 75% avec Coralie Paturet en complément chez les grands.

Suite à l'absence d'un agent, la cantine a du tourner 2 jours en mode "dégrader", avec l'effectif actuel cela reste gérable mais écourte la pause récré du midi des enfants car le service est plus long.

- **CTG** : actions parentalité et petite enfance, ateliers et groupes de travail entre les écoles du territoire sur des thématiques comme la garderie, la pause méridienne. Les agents scolaires et périscolaires de la commune seront sollicités pour participer à ces ateliers qui permettront de mettre en avant et de réfléchir ensemble à des problématiques communes aux écoles. Ces temps devraient être considérés comme du temps de travail et être intégrés dans leurs heures (heures complémentaires ? intégrés dans leur nombre d'heures annuelles à faire?)

- **AG du sou des écoles** : 11 actions menées sur l'années scolaire précédente pour un résultat final de 3 348.53€. Plusieurs sorties et interventions ont été financées grâce à ces actions. Le sou remercie la commune pour la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et de la mairie. Nouveau bureau : **Président : GIRAUD Quentin, vice-président : BILLIONNET Laure, trésorière : RANC Adrienne, secrétaire : JANIK Romain, secrétaire adjointe : WINIGER Frédérique.**

Patrice Sanudo: problèmes récurrents sur le chemin de la Pertière... Charles répond qu'il est impossible d'y consacrer plus de temps, beaucoup de moyens ont déjà été mis en œuvre pour réparer ce chemin qui ne dessert que quelques maisons et une seule résidence principale. Quelques travaux rapides seront faits prochainement par les cantonniers.

Charles Labouré :

Point sur les travaux des chemins : une réunion a eu lieu cette semaine avec les cantonniers, Charles Jean-Luc et Florent au sujet des travaux sur les chemins de la commune. A venir dans les prochaines semaines : travaux sur Crezoilles, sur le chemin de la michonette par le bas (haut trop abîmé), épareuse.

Fin de la séance à 23h30